
CLAUDIA RUIZ :

Bonjour, bonsoir à tous. Bienvenue à la réunion mensuelle de LACRALO en ce lundi 20 mai 2019. Il est 23:00 UTC.

Sur le canal espagnol, nous avons Harold Arcos, Adrian Carballo, Antonio Medina Gomez, Eli Acevedo, Humberto Carrasco, Ivan Diaz, León Sanchez, Lilian Ivette De Luque, Marcelo Rodriguez, Marcelo Telez, Ricardo Holmquist, Rocio De La Fuente, Vanda Scartezini, Victor Horita, Alberto Soto.

Et du côté anglais, nous avons Carlton Samuels. Du côté portugais, nous avons Flavio Wagner.

Du personnel, nous avons Heidi Ullrich, Silvia Vivanco, Steve Chan et moi-même, Claudio Ruiz. Je m'occupe de la gestion de l'appel.

Nos interprètes aujourd'hui sont Veronica et David pour l'espagnol, Bettina et Esperanza pour le portugais et Aurélie et Isabelle pour le français

Avant de démarrer, je vous rappelle à tous de bien donner votre nom lorsque vous prenez la parole, non seulement pour la transcription mais également pour les interprètes qui vous identifieront sur les autres canaux.

Sergio, c'est à vous.

Remarque : Le présent document est le résultat de la transcription d'un fichier audio à un fichier de texte. Dans son ensemble, la transcription est fidèle au fichier audio. Toutefois, dans certains cas il est possible qu'elle soit incomplète ou qu'il y ait des inexactitudes dues à la qualité du fichier audio, parfois inaudible ; il faut noter également que des corrections grammaticales y ont été incorporées pour améliorer la qualité du texte ainsi que pour faciliter sa compréhension. Cette transcription doit être considérée comme un supplément du fichier mais pas comme registre faisant autorité.

SERGIO SALINAS PORTO : Bonjour à tous, bonsoir. Je suis donc Sergio Salinas Porto. Je vais passer la parole à Harold Arcos qui va lire l'ordre du jour de manière à ce que nous puissions l'approuver. Donc Harold, c'est à vous.

HAROLD ARCOS : Merci Sergio. Nous allons afficher le lien dans le chat.

Le premier point à l'ordre du jour, c'est le webinaire sur le PDP 3.0. Nous souhaitons remercier Steve Chan d'être avec nous pour ceci. Ensuite, il y aura un rapport du membre de l'ALAC Bartlett Morgan. Ensuite, nous aurons un rapport sur l'école sur la gouvernance de l'internet 2019. Ensuite, il y aura une mise à jour sur les élections et le point huit, qui concerne les informations sur les fonds discrétionnaires pour 2019. Et également, si vous souhaitez suggérer d'autres points, nous avons un points divers ; nous pouvons les inclure maintenant ou alors à la fin de la réunion lorsque nous en arriverons à ce point. Il y aura également un sondage, un questionnaire d'évaluation du webinaire, qui aura lieu à la fin de la réunion.

S'il n'y a pas d'autres points à inclure – je ne vois pas de points mentionnés sur le chat, on pourra de toute façon les inclure à la fin de l'appel – mais s'il n'y a pas d'autres commentaires, nous pouvons commencer pour aujourd'hui.

SERGIO SALINAS PORTO : Comme Harold l'a dit, le premier point à l'ordre du jour, c'est le webinaire, donc le PDP 3.0. Je souhaite maintenant donner la parole à Steve Chan qui est directeur des politiques pour la GNSO. Je vais donc lui demander de commencer le webinaire. Je ne sais pas s'il y a une

présentation à afficher ? Si c'est le cas, je vais demander au personnel de mettre la présentation à l'écran de façon à ce que nous puissions suivre à l'écran. Merci en tout cas d'être avec nous aujourd'hui. Vous avez la parole. C'est un vrai plaisir d'être avec vous. C'est à vous.

STEVE CHAN :

Merci beaucoup Sergio et Harold. Je suis en train d'afficher les diapositives. Parfait. Donc merci encore une fois de m'avoir demandé de venir. Je suis très heureux de pouvoir vous retrouver. J'ai déjà présenté sur les PDP à plusieurs reprises mais la présentation d'aujourd'hui est un peu différente parce qu'il ne s'agit pas d'une présentation d'un PDP de la GNSO mais du processus PDP en lui-même.

L'objectif de ce webinaire, c'est donc d'expliquer à quoi correspond le PDP 3.0 au conseil de la GNSO. Comme je le disais, il ne s'agit pas d'un PDP spécifique mais de voir comment améliorer l'efficacité des PDP de manière à ce que le conseil de la GNSO puisse mieux gérer les PDP dont il s'occupe. Donc c'est un petit peu différent, l'approche est différente. L'idée, c'est donc que le processus de PDP en lui-même soit amélioré.

Nous allons donc parler un petit peu de l'histoire, de là où nous en sommes aujourd'hui. Ensuite, nous allons présenter le contexte et ensuite, nous allons voir ce qu'a fait le conseil en matière de décision sur l'amélioration du PDP.

Sans plus attendre, première diapositive donc. Ceci est antérieur à mon arrivée à l'ICANN et je crois que par le passé, en 2007 et avant, la GNSO avait un modèle basé sur une équipe de travail. Et à l'époque, les unités constitutives ou les groupes de parties prenantes nommaient une

personne – parfois c’était des conseillers spéciaux. Et dans certains cas, ils pouvaient augmenter le nombre de membres suivant les circonstances. Donc c’était très limité. Seule la GNSO pouvait participer. Je crois que le PDP sur les nouveaux gTLD, c’était en fait uniquement les membres du conseil qui ont mis au point cette politique. Donc il a été déterminé que ce modèle de *taskforce*, d’équipe, en fait était trop limité parce que les membres qui ne faisaient pas partie de la GNSO ou les autres membres de la communauté ne pouvaient pas participer. Donc cela, c’était le modèle passé.

Alors où en sommes-nous actuellement ? Nous avons le modèle du groupe de travail ouvert. Donc nous sommes passés à ce modèle suite à la révision de la GNSO qui a eu lieu entre 2008 et 2012. Donc la recommandation de la révision, en tout cas en ce qui concerne le modèle PDP, c’était de le rendre plus inclusif, ce modèle PDP. C’est d’ailleurs la focalisation du changement qui demandait à ce que le processus soit plus inclusif.

Donc voilà le modèle que nous utilisons maintenant. Si quelqu’un est intéressé par un PDP, il peut simplement se joindre. Ce peut être un membre de l’ALAC, un membre du GAC ou une personne particulière, donc n’importe qui peut participer à un PDP, simplement en remplissant une manifestation d’intérêt. Il faut simplement comprendre la participation.

Cette transition à ce modèle de groupe de travail ouvert a eu pour résultat un élargissement du nombre de membres qui participent aux PDP. Un des premiers PDP après cette évolution, c’est un PDP qui comportait 13 membres alors qu’actuellement, on a souvent

pratiquement 200 membres, par exemple pour les mécanismes de protection des droits, les processus ultérieures, etc.

Et en plus, avec l'élargissement du nombre de membres pour ces PDP, la durée également des PDP est beaucoup plus longue qu'avant. Je ne sais pas si c'est lié mais cela peut avoir été un facteur. Ceci veut dire que il a fallu réfléchir pour savoir un petit peu pourquoi les PDP prenaient aussi longtemps actuellement. Donc voilà où nous en sommes.

Le conseil, en considérant ce modèle de groupe de travail ouvert, a identifié certains enjeux. Donc nous avons mentionné la taille, le nombre des membres des PDP qui a augmenté. Cela ne veut pas nécessairement dire que c'est pour cela que cela prend plus longtemps. Le fait que parfois il y a 200 membres, cela ne veut pas dire que ces membres participent beaucoup. Parfois, certains ne participent pas du tout. Donc le fait qu'il y ait 200 membres ne veut pas dire non plus que la charge de travail est répartie.

Autre problème par rapport aux membres, le fait qu'ils ne participent pas nécessairement à titre individuel, le fait que parfois ils représentent certaines organisations, une ONG ou par exemple le GAC, ceci rend les choses un petit peu complexes en termes de consensus.

Justement le consensus, est-ce qu'on y arrive simplement parce qu'on est fatigués ? Il y a donc cette question de la durée. Donc un résultat peut-être de ce nouveau modèle, c'est qu'étant donné que les décisions prennent longtemps, les gens se fatiguent, les bénévoles se fatiguent. En fait, la personne qui arrive à soutenir le débat plus longtemps gagne.

Il y a la question de la négociation ; plutôt que d'essayer de participer au consensus, on essaie de pousser son point de vue. Le consensus en fait, normalement, ce devrait être le résultat de petites victoires de divers participants alors que là, on en est plus à un statut de négociations.

Donc étant donné tous ces obstacles, étant donné les problèmes de calendrier, étant donné le fait qu'on n'arrive pas toujours à un résultat basé sur le consensus, il est possible que ceci représente un obstacle à l'élaboration de politiques au sein de la GNSO. Ceci remet en cause la légitimité du modèle multipartite alors que ceci est quand même la clé par rapport aux statuts de l'ICANN. Donc voilà pourquoi il est important d'améliorer le système.

Brièvement, par rapport à l'historique, la raison, l'origine du PDP 3.0, c'est donc parti d'un rapport qui avait été fait par le personnel. Ensuite, il y a eu un autre rapport qui a été rédigé et distribué au sein du conseil où on a parlé de cette question dans plus de détails et on a parlé des possibilités d'amélioration. Nous en avons parlé au niveau du Conseil et lors de séances de l'ICANN61.

Un ensemble d'améliorations ont été adoptées par le Conseil et il y a maintenant une petite équipe de membres du Conseil qui a été mise en place pour voir comment améliorer les choses et mettre en œuvre le plan d'améliorations pour ce PDP 3.0.

Il y a certaines recommandations qui font partie du PDP 3.0 et on peut parler de quatre catégories. Premièrement, les membres du groupe de travail ; deuxièmement, les outils du conseil pour mieux effectuer son rôle en tant que gestionnaire du PDP ; il y a également la partie outils de leadership de manière à être plus efficace dans les PDP ; et ensuite, un

dernier point plus petit peut-être par rapport aux liaisons du conseil au PDP.

Alors avant de continuer – là, c'était une présentation assez générale du PDP 3.0. Et maintenant, je vais passer au détail, aux améliorations qui sont possibles dans le cadre du PDP 3.0.

Par rapport à l'organisation des diapositives, les améliorations, ce sera ce que vous voyez sur la gauche et les étapes de mise en œuvre se trouvent sur la droite des diapositives. Je sais que je n'ai pas beaucoup de temps, donc je vais passer par ces diapositives assez rapidement ; vous n'aurez pas tous les détails mais j'espère que cela vous présentera un aperçu général de ce que nous essayons de faire.

Comme je l'ai dit sur la diapositive précédente, le premier groupe, c'est pour les membres du groupe de travail. D'abord, créer une mission pour les membres du groupe de travail. Il y a une déclaration de participation à laquelle les membres doivent souscrire pour le PDP. L'idée, c'est de s'engager à participer et que cette déclaration de participation s'étende à d'autres groupes de travail, c'est-à-dire que les membres doivent convenir qu'ils souscrivent au code de déontologie de l'ICANN, se comporter d'une certaine manière, etc. L'idée, c'est de voir comment cela fonctionne dans le cas du PDP et si cela fonctionne bien, alors de l'introduire dans d'autres PDP de sorte que les membres des groupes de travail soient davantage investis dans nos processus et soient plus redevables.

Troisièmement, les nouveaux membres qui rejoignent dès le début d'un nouveau PDP. Cela, c'est pour qu'il y ait un leadership du PDP et donner également les outils pour faire participer de nouveaux membres de

manière plus rapide et plus efficace, ce qui aurait une conséquence positive pour les autres membres du groupe de travail et également pour que les uns et les autres puissent soulever des problèmes ou des arguments nouveaux et non pas des arguments qui ont déjà été soulevés auparavant ; en gros, faire un meilleur travail dès le lancement d'un PDP.

Alors, groupe suivant, comme je l'ai dit auparavant, cela concerne les outils pour aider le conseil à gérer le PDP. Et cela, c'est la catégorie la plus importante.

Donc premier point qui concerne le fait de fixer des dates butoirs et de s'assurer de s'y tenir. Là, je ne vais pas me concentrer sur la partie droite de cette colonne pour la mise en œuvre mais à très haut niveau, il s'agit de se concentrer essentiellement sur le fait de développer de meilleurs principes et méthodes de gestion ; donc créer de meilleures méthodes de travail, dates butoirs et donner au conseil de la GNSO les outils nécessaires pour gérer cela de manière efficace. Donc maintenant le conseil informé, entreprendre des actions, si nécessaire, pour atténuer. Et ce à quoi cela ressemblerait, en tout de cas de manière préliminaire, c'est d'informer le conseil sur l'état d'avancée des choses, voir quels sont les domaines où il y a des problèmes potentiels et autres outils de gestion de ce type qui pourraient s'avérer utiles pour le conseil.

Améliorer également la gestion des projets pour le conseil, cela va avoir des retombées très positives sur les autres recommandations en termes de mise en œuvre.

Alors comme je l'ai dit, la question de gestion de projet est très forte et là encore, c'est lié à cela. Une fois que le PDP a développé son plan de travail, il l'a communiqué au conseil, s'il y a besoin de changements et il est possible aussi que le plan évolue au fil du temps, alors il faut que le conseil soit conscient et informé de ces changements, pratiquement en simultané pour qu'il puisse être conscient des changements à apporter à ce PDP.

Point 13, l'efficacité des présidents des PDP. Là, il s'agit de déterminer dans quelle mesure ils effectuent bien et de manière efficace leur rôle. Là, on essaie de mettre en œuvre cette recommandation pour entreprendre des sondages auprès des membres pour voir ce que les membres des PDP pensent de la tâche du président du PDP, également informer le leadership du PDP régulièrement pour s'assurer que les présidents assument bien leurs fonctions. Cela n'est pas encore finalisé mais c'est en cours [inintelligible] conseil.

Donc outil du conseil numéro 14 : pour voir les choses qui existent déjà dans les lignes directrices de groupes de travail, utiliser les données pour de meilleures utilisations de politiques, également mettre en œuvre de meilleurs processus pour les PDP et modifier les PDP lorsqu'on s'aperçoit que les PDP n'ont pas de sens. Donc tout ce qui concerne la collecte de données, etc., tout cela implique également de fixer un calendrier, de sensibiliser si besoin est.

Numéro 15 qui concerne la résolution de conflit. Comme je l'ai dit, parfois, le consensus ne peut pas être atteint ou pire encore, les différents font que certains membres ne sont pas d'accord avec le consensus établi par le président par exemple, donc il s'agit de voir

quels sont les outils à disposition du conseil pour atténuer ce conflit. Donc cela peut passer par la liaison dont j'ai parlé, qui pourrait jouer ce rôle de facilitateur pour la résolution de conflit, cela peut être l'ombudsman, cela peut être un consultant externe. L'idée là encore, c'est d'avoir un mécanisme indépendant de résolution de conflit.

Numéro 16, là encore, une recommandation étroitement liée à la gestion de projet. Il s'agit de communiquer les changements ou plutôt de développer un modèle qui permet un leadership d'un PDP et également une liaison pour communiquer les changements dans le plan de travail, les problèmes qui pourraient survenir afin d'aider à développer un modèle, un outil pour communiquer à ce niveau-là entre le conseil et le PDP.

Dernière diapositive sur les outils du conseil, numéro deux : trouver des solutions alternatives au modèle de groupe de travail ouvert. Donc penser récemment au PDP sur les spécifications temporaires. Il ne s'agissait pas dans ce cas-là d'un modèle de groupe de travail ouvert, il s'agissait de membres désignés par chacun des groupes des unités constitutives, également personnes désignées par les SO et AC. Donc c'était un modèle légèrement différent de ce modèle de groupe de travail ouvert.

C'est également lié aux préoccupations potentielles liées au nombre accru de membres dans les groupes de travail et aux progrès lents au sein de ces groupes de travail. Donc il s'agit de créer un outil pour voir quel serait le meilleur modèle à mettre en œuvre pour résoudre un problème qui pourrait survenir à ce niveau-là, donc donner une liste de

vérifications pour voir quel est le modèle de groupe de travail qui s'applique le mieux pour résoudre tel ou tel problème.

Et numéro 17, un autre exemple lié à la gestion de projet, là encore, et qui à voir avec le fait de faire rapport sur les ressources utilisées mais aussi le fait d'identifier le fait de savoir si on a besoin de ressources supplémentaires. Cela peut être lié à la collecte de données, au fait de garantir des ressources, etc.

Troisième catégorie sur les outils qui vont être utiles, on l'espère, pour les présidents de PDP.

Numéro quatre, qui consiste à donner aux présidents de PDP un kit ou une boîte à outils pour gérer la recherche de consensus, ce qui implique une demande supplémentaire de budget fournie par la GNSO. Cela a été accepté mais cela a été un peu plus étendu. Ce ne s'applique pas spécifiquement pour la GNSO mais cela vise à être un outil plus large utilisé par l'ensemble de la communauté. Donc ceux qui n'appartiennent pas à la GNSO peuvent également en profiter.

J'en ai brièvement parlé auparavant mais l'une des choses qui pourraient découler de cela, c'est que la recherche de consensus, c'est un ensemble de compétences dont on n'est pas forcément conscient. Il s'agit par exemple de créer une solution où tout le monde serait gagnant-gagnant ; cela est le genre de compétence qui émane de la recherche de consensus et cela permettrait également d'aider le personnel de l'ICANN et le leadership de soutien mais également quelque chose qui pourrait bénéficier les membres des PDP et les autres membres de la communauté dans son ensemble.

Numéro six concerne les rôles et responsabilités des leaders des groupes de travail, donc s'assurer que les leaders des groupes de travail savent ce qu'on attend d'eux. Et cela est en fait lié au non 13 dont j'ai parlé il y a quelques diapositives pour s'assurer que les leaders des groupes de travail effectuent un bon travail. Pour le numéro six, les leaders de groupe de travail PDP doivent savoir ce qu'on attend d'eux et comparer leurs rôles et responsabilités à ceux des autres groupes de travail.

Numéro neuf, ce n'est pas un changement de fond finalement mais c'est de s'assurer que les membres des groupes de travail soient conscients du fait que le processus donne une orientation supplémentaire par rapport à la section 3.6. C'est une méthodologie pour la prise de décision qui inclut également le processus concernant la recherche de consensus. Il s'agit essentiellement de s'assurer que les membres des groupes de travail connaissent le processus afin qu'ils puissent bien comprendre comment cela fonctionne, comment ce processus de consensus désigné fonctionne.

Enfin, dernière catégorie pour les améliorations : outils pour que les liaisons du conseil puissent les utiliser. Il y a plusieurs choses ici. D'abord, il faut définir les rôles et responsabilités des liaisons du conseil, s'assurer que ces liaisons du conseil participent bien pour qu'ils puissent comprendre leur rôle, comprendre mieux les rapports entre les liaisons et les présidents des PDP, qu'ils connaissent leurs rôles et responsabilités respectifs. Donc les liaisons sont un élément très important d'un PDP parce qu'ils sont les yeux de la GNSO au sein des PDP pour s'assurer que les liaisons sont bien conscientes de l'état d'avancée des PDP.

J'espère ne pas avoir parlé trop vite.

Dernière diapositive, où on en est et ce qui nous attend pour la suite. Il y a toute une série de conseillers qui travaillent sur tout ce processus de mise en œuvre – j'en ai parlé sur les diapositives précédentes. Ici, l'idée, c'est de développer des recommandations de mise en œuvre, de documenter et de faire bien d'autres choses pour envoyer cela au conseil de la GNSO pour considération et, on l'espère, pour approbation. Donc le conseil entend accomplir tout ce travail d'ici la conférence ICANN66.

Voilà, j'en ai fini avec cette présentation puisque je viens de faire la conclusion de cette présentation. J'espère ne pas avoir été trop rapide. En tout cas, je suis à votre disposition si vous avez des questions.

SERGIO SALINAS PORTO : Merci beaucoup Steve de votre présentation.

Je vais maintenant céder la parole aux participants. Est-ce qu'il y a des questions, des commentaires, des demandes d'intervention ? Steve est votre disposition pour répondre à toutes les questions que vous auriez à lui poser. N'hésitez pas si vous avez des questions ou des commentaires à faire. Je vois qu'il n'y a aucune main levée.

CLAUDIA RUIZ : Nous avons trois personnes, Dev, Vanda et Carlos.

SERGIO SALINAS PORTO : Bien. Nous allons maintenant donner la parole à Dev. Allez-y. Dev, est-ce que vous êtes connecté ?

CLAUDIA RUIZ : Je pense qu'il est connecté mais nous attendons l'interprétation.

SERGIO SALINAS PORTO : Bien. Peut-être qu'on peut donner la parole à Carlos Raúl ou Vanda ?

CLAUDIA RUIZ : Vanda, allez-y.

SERGIO SALINAS PORTO : Oui, Vanda, vous avez la parole.

VANDA SCARTEZINI : J'ai une question à l'attention de Steve. Est-ce que vous pensez, Steve, ou est-ce que vous savez quand est-ce que ces problèmes vont être réglés ? Quelles sont les prochaines étapes par rapport aux outils ? Est-ce qu'il y a des délais à prendre en considération ? Merci.

STEVE CHAN : Merci Vanda de votre question.

Le conseil a créé une petite équipe de conseillers. Il y a sept conseillers me semble-t-il qui sont actuellement en train de développer ou plutôt de mettre en œuvre toutes les recommandations au nombre de 14. Leur objectif sera de développer ce qui sera nécessaire, des documents,

des lignes directrices, cela pourrait être des documents supplémentaires. Et tout cela va passer devant le conseil de la GNSO pour considération. Et l'objectif ici, c'est que le conseil passe en revue la mise en œuvre de toutes les recommandations incluses dans ce rapport d'ici la réunion numéro 66 de l'ICANN.

VANDA SCARTEZINI : Merci beaucoup Steve de votre réponse.

SERGIO SALINAS PORTO : Merci Steve.

Nous allons maintenant donner la parole à Dev. Allez-y, Dev. Dev, vous êtes connecté ? Vous avez la parole.

Je pense qu'il ne peut pas prendre la parole maintenant, donc je vais donner la parole à Carlos. Carlos, allez-y.

CARLOS RAÚL : Est-ce que vous m'entendez ?

SERGIO SALINAS PORTO : Oui, allez-y.

CARLOS RAÚL : Steve, merci beaucoup pour cette présentation. Il s'agit d'un aspect très important.

CLAUDIA RUIZ : Carlos, il faudrait parler plus fort s'il vous plaît parce qu'on vous entend à peine et l'interprète a du mal à interpréter.

CARLOS RAÚL : Est-ce que vous m'entendez ? Est-ce que cela va mieux ?

SERGIO SALINAS PORTO : Oui, c'est bon.

CARLOS RAÚL : Ah, désolé, je m'excuse auprès de l'interprète.

Donc encore une fois, Steve, merci pour cette présentation, merci d'être avec nous pour cette réunion de LACRALO. J'aimerais vous poser une question par rapport à votre commentaire sur la participation directe de l'ALAC au processus, par exemple en ce qui concerne la piste de travail cinq ou alors la participation au processus EPDP. Je crois qu'il est extrêmement important que nous puissions participer de manière directe que tant qu'ALAC. Donc que pensez-vous de cela, Steve ?

STEVE CHAN : Merci Carlos.

Je l'ai mentionné je crois au tout début de ma présentation, une des recommandations principales de la révision du PDP de 2008 à 2012, c'était justement cela, de rendre le processus PDP plus inclusif et plus ouvert. Donc le PDP 3.0 n'a pas pour objectif de nécessairement changer ceci. Le PDP 3.0 n'est pas non plus une révolution. Ce n'est même pas une évolution du PDP, c'est plutôt une amélioration

graduelle de l'efficacité du PDP et de la capacité du conseil de la GNSO à gérer le PDP.

Alors en ce qui concerne ce que j'en pense, je crois que le modèle restera tout autant inclusif. Je crois qu'il y a un maximum par rapport aux organisations, aux unités constitutives, aux conseils consultatifs. Peut-être qu'en fait, on mettra un maximum de par exemple deux personnes mais certainement que nous n'allons pas empêcher l'ALAC d'être impliqué. Je ne sais pas si cela représente une amélioration. Nous n'avons pas l'intention d'éliminer ceci. Je crois que c'est une excellente idée que la communauté participe au processus.

SERGIO SALINAS PORTO : Merci beaucoup Steve.

Je crois que nous avons maintenant Dev Teelucksingh. Dev, vous avez la parole, nous vous entendons.

CLAUDIA RUIZ : Désolée, nous sommes obligés de reconnecter Dev à l'appel. Nous avons besoin d'un petit instant.

SERGIO SALINAS PORTO : Très bien, alors nous allons passer la parole à León.

LEÓN SANCHEZ : J'ai un commentaire, pas vraiment une question. Cette nouvelle version, ce nouveau PDP 3.0, est tout à fait pertinente dans la discussion que nous avons actuellement sur l'évolution du modèle de gouvernance,

surtout pour le modèle multipartite de l'ICANN. Donc je vous incite tous à vraiment être impliqués, non seulement dans le PDP 3.0 mais également dans la discussion sur l'évolution du modèle de gouvernance de l'ICANN.

SERGIO SALINAS PORTO : Merci León d'avoir mentionné ceci.

Voyons si nous avons pu joindre Dev.

DEV ANAND TEELUCKSINGH : Est-ce que vous m'entendez ?

SERGIO SALINAS PORTO : Oui, nous vous entendons Dev. Allez-y, vous pouvez prendre la parole.

DEV ANAND TEELUCKSINGH : Merci. Merci Steve pour la présentation. Ma question est la suivante. Vous avez dit que n'importe qui peut rejoindre un groupe de travail sur un PDP à la GNSO. Est-ce que cela veut dire même les membres qui ne sont pas membres de SO et AC ? C'est cela ma question.

STEVE CHAN : Oui, merci pour cette question.

Il y a plusieurs PDP actuellement, il y a les mécanismes de protection des droits, les procédures ultérieures. Donc il y a des membres des SO, des AC, des différentes unités constitutives qui sont là, mais il y a aussi des personnes à titre individuel. En fait, la seule obligation pour

participer à un PDP, la seule exigence, c'est de remplir une manifestation d'intérêt de manière à ce que les membres d'un groupe comprennent un petit peu à quoi correspond le PDP. Ils doivent donc décrire quelle est leur motivation et quelle est leur affiliation. C'est à peu près tout.

SERGIO SALINAS PORTO : D'accord, merci.

S'il n'y a pas d'autres questions, nous allons passer au point suivant à l'ordre du jour. Merci Steve pour cette intervention et pour votre participation à notre réunion mensuelle. Nous vous remercions sincèrement.

Nous allons donc continuer et passer au point suivant à l'ordre du jour. Un petit instant... Voyons. Le point suivant, c'est la présentation de Bartlett sur le rapport membre de l'ALAC. Donc je vais demander à Bartlett de faire sa présentation. Bartlett, c'est à vous, vous avez la parole.

BARTLETT MORGAN : Très bien, merci beaucoup. Bonjour à tous. Je suis un membre de l'ALAC. Je voudrais vous faire une petite mise à jour sur les questions à l'ALAC actuellement. Est-ce que vous m'entendez bien ? Vous pouvez confirmer ?

HEIDI ULLRICH : Oui, nous vous entendons. Allez-y.

BARTLETT MORGAN :

Parfait. Merci beaucoup. Donc diapositive suivante.

Si vous regardez la diapositive qui est affichée maintenant, vous voyez qu'il y a deux thématiques à l'ALAC sur lesquelles nous sommes en train de rédiger une déclaration. Premièrement, le processus de proposition d'amélioration des révisions de l'organisation et deuxièmement, l'évolution du modèle multipartite de l'ICANN. Il y a d'autres questions dont je parlerai après. Nous allons passer à la diapositive suivante.

Je décris le premier. Une proposition de processus d'amélioration des révisions de l'organisation. Cette déclaration devra être effectuée d'ici le 15 juillet 2019.

Chaque SO et chaque AC, en fait chaque structure de la communauté de l'ICANN doit être revue de temps à autre pour voir un petit peu si ces différentes structures sont actives et efficaces. De temps à autre, il y a des préoccupations par rapport au nombre de révisions qui ont lieu en même temps. Les gens expriment leurs préoccupations par rapport à cela ainsi que par rapport à la manière dont elles sont effectuées. L'idée, c'est d'améliorer les processus, d'améliorer l'efficacité du processus de révision des organisations.

Pourquoi est-ce que c'est important pour LACRALO ? Je pense que la raison pour laquelle cela représente pour nous une préoccupation, c'est que de manière très large, c'est que pour que les gens soient efficaces, il faut qu'ils puissent bien faire leur travail. Donc cela est dans notre intérêt que le processus se fasse de manière efficace de manière à ce que le travail soit bien fait, à l'ALAC et ailleurs.

Il y a quatre questions majeures auxquelles il faut répondre. Un document a été publié. Si vous cliquez le lien que vous avez sur la présentation, vous pourrez voir un document avec une liste des différentes thématiques. Mais ces thématiques n'ont pas encore été définies, ce qui est intéressant.

En plus de cela, il y a des principes qu'il faut prendre en considération qui sont importants et nous avons besoin de votre point de vue par rapport à cela ; je parle de responsabilités, de cohérence, de délais de révisions, des meilleures pratiques dans le secteur, etc.

Il y a le rôle des communautés dans ce processus d'amélioration. Et la question, c'est de savoir quelle serait l'interaction des communautés dans ce processus. Ce qui est important, c'est d'avoir les commentaires de la communauté et l'ALAC doit donc faire un commentaire également.

Si on passe à la diapositive suivante, l'autre thématique à laquelle l'ALAC doit réagir, c'est l'évolution du modèle multipartite de l'ICANN. Il s'agit d'une question importante. Quelle est la meilleure manière de faire évoluer le modèle ? Dans le cadre du travail, je crois qu'il y a 21 questions qui ont été identifiées. On ne va pas passer en revue ces 21 questions mais un certain nombre.

Pourquoi est-ce que ceci est important pour LACRALO ?

INTERPRÈTE :

Je m'excuse, nous entendons très très mal.

BARTLETT MORGAN :

La question qu'il faut se poser, c'est celle de la viabilité du modèle. Il faut bien que nous définissions où nous allons dans le cadre de ce processus. Et pour la première fois en fait, on se pose la question de savoir si le modèle multipartite est vraiment le bon modèle de gouvernance de l'internet.

Les questions, les thématiques dont j'ai parlé tout à l'heure seront mises à jour. À la fin du processus, il y aura une mise à jour des 21 questions. Il y aura un webinaire qui aura lieu. Je pense que ce sera assez rapidement. Je pense que la période de commentaires générera des discussions. Il y aura un rapport début juin 2019 là-dessus et enfin, il y aura un autre webinaire juste avant la prochaine réunion, la réunion de mi-juin de l'ICANN.

Ensuite... Est-ce que je pourrais avoir la diapositive suivante ? Les déclarations possibles sur les politiques que nous sommes en train de considérer au niveau de l'ALAC. En fait, il y a une question, l'étude sur l'utilisation technique des règles de génération d'étiquettes de zone racine. De quoi s'agit-il exactement ? La question à laquelle il faut que je réponde, c'est « Pourquoi est-ce que c'est important ? ». Parce qu'il s'agit déjà du travail de l'ICANN, tout ce qui est relatif à la zone racine, la génération d'étiquettes.

Maintenant, vous savez qu'il y a la question des différentes langues, des différents alphabets. Dans le contexte de l'Amérique latine et des Caraïbes, il n'y a pas beaucoup de focalisation sur cette question mais l'ALAC doit quand même réfléchir pour savoir si nécessairement il faut que nous soumettions un commentaire public. Sur les 28 alphabets proposés, un certain nombre seront intégrés. Il y a la question de

l'alphabet cyrillique dans le contexte de l'At-Large en général. Je pense que le commentaire est important. Par contre, pour l'Amérique latine, la question n'est probablement pas significative. Mais dans le contexte de l'ALAC, je crois que puisque nous représentons les utilisateurs finaux, cette question est importante.

Diapositive suivante, on en arrive à la fin de ma présentation – d'ailleurs, j'ai peut-être dépassé le temps qui m'était imparti – mais d'une manière générale, j'aimerais saisir cette opportunité pour vous encourager tous à vous rendre sur le site de tout ce qui est relatif aux politiques au sein de notre groupe de travail. Vous pouvez écouter nos appels, nous parlons des différentes politiques, des différentes questions. En général, il y a des questions sur différents aspects de notre travail. Donc je vous suggère de participer à ces appels de notre groupe de travail pour savoir un petit peu ce qui se passe, pour comprendre le point de vue de l'ALAC. Et comme d'habitude, si vous avez des questions d'ordre général, n'hésitez pas à vous adresser au personnel. Merci beaucoup.

SERGIO SALINAS PORTO :

Merci Bartlett. Je vais vous donner un peu de temps. Si vous avez des questions sur cette présentation, vous pouvez les poser. N'hésitez pas. Je vous laisse le temps de lever la main. S'il n'y a pas de question pour Bartlett, à ce moment-là, nous pouvons simplement passer à la suite de notre ordre du jour.

Dev, allez-y, vous avez la parole. Dev, allez-y.

DEV ANAND TEELUCKSINGH : Oui, merci. Un des commentaires que je souhaitais faire en ce qui concerne le modèle multipartite de l'ICANN, c'est la question des bénévoles. Et ce que je souhaite dire, c'est que lorsque quelqu'un souhaite être impliqué dans le modèle multipartite de l'ICANN et si cette personne souhaite se rendre à trois réunions de l'ICANN, en fait ce qu'il se passe, cela veut dire qu'on passe un mois à voyager sur l'année, un mois qui est en fait consacré à l'ICANN. C'est un mois qu'on ne passe pas au travail, qu'on ne passe pas avec sa famille.

Donc à mon avis, cela a une influence sur le type de bénévoles que l'on a au sein du modèle multipartite de l'ICANN. Pour ceux qui sont jeunes, qui ont des enfants, pour ceux qui démarrent dans leur vie professionnelle, au gouvernement, ces personnes n'ont pas nécessairement le temps de participer. Alors peut-être qu'on pourrait réfléchir sur les réunions de l'ICANN. Il y a des personnes qui sont payées pour représenter leur point de vue, qui travaillent sur le DNS, donc ces personnes-là sont là. Il y a aussi les personnes qui sont à la retraite qui ont le temps de voyager. Et il y a également les personnes qui ont leur propre entreprise et qui sont suffisamment souples pour pouvoir participer à ces réunions. Donc à mon avis, c'est ce qui a un impact sur les bénévoles. Et c'est cette structure des réunions qui fait qu'on a certains bénévoles uniquement.

Donc ce que je suggère, c'est de réduire le nombre de réunions, de passer à deux réunions. De cette manière, on pourrait faire des économies, on pourrait avoir davantage de ressources attribuées aux appels de conférence, etc. Cela permettrait aux gens de participer à deux réunions. Ce serait plus simple. En tout cas, c'est le commentaire que je souhaitais faire pour l'évolution du modèle multipartite.

SERGIO SALINAS PORTO : Merci beaucoup Dev de votre participation.

Je vois que Carlton Samuels a levé la main et je vois aussi que Rudi Daniel veut poser une question. Est-ce que quelqu'un veut indiquer la question sur le chat ? Carlton, vous avez la parole. Allez-y.

CARLTON SAMUELS : J'ai un commentaire sur ce modèle multipartite en évolution. Pour ceux qui me connaissent, vous savez que je suis préoccupé par le fait que l'implication et la participation en tant que volontaire dans ce modèle multipartite sont sous-évaluées et sous-reconnues. Donc à moins que le modèle multipartite n'évolue afin de reconnaître et de donner une plus grande valeur aux contributions des volontaires, alors je pense qu'on sera passé à côté de l'opportunité de faire du modèle multipartite un modèle plus fort. Et nous serons passé à côté d'une opportunité de succès.

Nous nous sommes portés volontaires. Ces dernières années, nous avons vu des volontaires qui démontrent beaucoup d'intérêt, qui travaillent dans les groupes de travail. Et en fin de compte, le temps qu'ils passent pour défendre leurs intérêts excède celui des volontaires ordinaires.

Or, je pense qu'il est maintenant temps de réduire le nombre de réunions. Mais je pense que le problème essentiel, c'est la valeur que vous donnez à la contribution des volontaires par rapport aux contributions des participants multipartites qui ne sont pas que participants finalement.

Donc je ne sais pas comment on pourrait faire mais je pense que depuis 2007, j'ai fait part de cette préoccupation de manière réitérée, cette différence entre les volontaires qui se portent volontaires et les simples participants. On ne donne pas suffisamment de valeur à la participation des volontaires. Merci.

SERGIO SALINAS PORTO : Merci beaucoup Carlton de votre commentaire.

Il y a une question sur le chat, une question de Daniel. Je vais demander à Silvia Vivanco de la lire.

SILVIA VIVANCO : « L'organisation ICANN a récemment publié une première HRIA, acronyme en anglais pour « Évaluation d'impact des droits de l'homme ». Est-ce que c'est pertinent dans cette discussion ? Et est-ce que l'ALAC va faire des commentaires sur ce rapport ? »

SERGIO SALINAS PORTO : Allez-y, vous avez la parole pour répondre.

BARTLETT MORGAN : Très brièvement, cela ne figure pas sur notre tableau de bord actuellement mais si vous pensez que nous devons faire des commentaires là-dessus, alors faites-le savoir auprès de l'ALAC.

SERGIO SALINAS PORTO : Merci beaucoup Bartlett.

Nous en avons donc fini avec le rapport de l'ALAC. Nous allons maintenant passer quelques minutes pour examiner le rapport préparé dans la ville de Mexico.

Comme vous le savez, nous avons participé au panel, Humberto Carrasco, d'autres membres de l'ALAC ainsi que moi-même. Je dois reconnaître que je n'ai pas suffisamment prêté attention à l'excellent travail effectué au niveau des écoles d'été sur la gouvernance de l'internet et sur la maîtrise des thématiques qui ont été abordées à cette occasion.

Nous avons eu des journées de travail éprouvantes. On commençait à 9:00 du matin et on finissait à 18:00. Nous avons eu des intervenants de très haut niveau mais le plus important pour notre région, cela a été l'opportunité pour LACRALO de participer. Cela a réellement été très positif. Humberto a fait deux présentations et j'ai moi-même eu l'occasion de participer aussi en présentant le rôle de la gouvernance de l'internet et comment participer à LACRALO.

Et les résultats de cet évènement sont les suivants : neuf nouveaux membres dans notre région en tant qu'utilisateurs finaux individuels. Et une fois qu'on a reçu ces candidatures, on va devoir décider s'ils seront observateurs ou pas. On a maintenant des utilisateurs finaux qui proviennent de différents pays, je ne me souviens plus très bien de quels pays mais je crois qu'il s'agissait du Mexique, du Salvador, du Paraguay, de Trinité-et-Tobago. Donc c'est très important et c'est très intéressant pour nous.

Et en même temps, nous avons cinq ALS qui sont disposées à participer et qui vont travailler et vont commencer à participer. C'est le cas de la

Bolivie. En fait, je ne me souviens plus là maintenant tout de suite. Et nous avons une ALS du Salvador, une autre du Guatemala, une autre de la République dominicaine et du Mexique. Donc je pense que c'est réellement quelque chose d'important et d'intéressant parce qu'on peut voir l'impact sur la région d'un évènement de ce type.

On a eu Sebastien Bellagamba de l'ISOC, Glenn McKnight a également participé en représentant NARALO, également des membres de la communauté ISOC. Nous avons eu un représentant de la cybersécurité du Mexique. Bref, cela a été un évènement extrêmement positif et j'aimerais insister là-dessus parce que je suis convaincu du fait que tout nouveau membre de LACRALO devrait avoir la possibilité de participer à ces écoles d'été sur la gouvernance de l'internet parce que cela donne des informations importantes, cela donne la possibilité d'apprendre et d'évoluer et cela fait partie de nos priorités finalement. Donc cela devrait faire partie de notre stratégie pour cette année. On devrait participer de manière beaucoup plus active à la prochaine école d'été sur la gouvernance de l'internet.

D'ailleurs, j'en profite pour dire que c'est très important pour nous de voir l'interaction avec les gens qui participent déjà. Mais ce qui est également important, c'est la possibilité de voir de vos propres yeux le pouvoir qu'on a lorsqu'on représente les utilisateurs finaux dans des régions de ce type.

Je ne veux pas rentrer plus avant dans le détail mais j'insiste sur le fait que cela a été un évènement très réussi en termes de participation. On a eu une participation très active et je pense que l'année prochaine, on devrait se concentrer davantage sur cet évènement.

Maintenant, je vais ouvrir le micro s'il y a des questions ou commentaires. Si ce n'est pas le cas, on va passer au point suivant de l'ordre du jour.

Je ne vois aucune main levée, pas de demande d'intervention, de commentaire, donc on poursuit avec le point suivant de l'ordre du jour, à savoir mise à jour sur les élections 2019. Comme vous le savez d'ores et déjà, nous avons dû évoquer un certain nombre de problèmes avec plusieurs membres. Il y a un certain intérêt dans la région dont il faut parler et il faut qu'on définisse la manière dont on va organiser les élections dans notre région.

Il est important de dire que l'ALAC est en train de nous soutenir de manière très active pour que nous puissions réussir dans ce domaine. Il s'agit en effet d'une question très importante pour nous parce qu'il y a un impact très fort. Donc il faut qu'on parle des élections mais une fois que nous aurons le règlement intérieur mis en œuvre, je pense que cela va être réglé parce que bien entendu, dans notre esprit, les étapes suivantes seront très claires.

D'après nous, nous avons reçu un message très fort de la part l'ALAC. En effet, l'ALAC nous propose de prendre un temps après Marrakech pour définir les prochaines étapes. Et je suis convaincu du fait qu'on peut résoudre ces problèmes avant la réunion de Marrakech. Il est prévu d'organiser une réunion probablement jeudi. Vous allez recevoir une invitation demain ou après-demain pour ceux d'entre vous qui participez sur le groupe de travail sur la gouvernance pour se mettre d'accord sur la date et l'heure. Le personnel me dit que l'invitation va être envoyée demain matin, donc c'est une excellente nouvelle.

Toutefois, j'aimerais apporter une précision. Je pense qu'on doit trouver une solution rapide, et on est en train de jeter les bases pour cela. On a un commentaire de Dev. Et j'aimerais inviter les membres du groupe de travail sur la gouvernance et les encourager à essayer de régler le problème pour voir comment on peut avancer. Et j'espère de tout cœur qu'avant Marrakech, nous allons pouvoir régler ce problème et nous allons pouvoir organiser ces élections.

Je pense que Dev posait la question de savoir pourquoi est-ce qu'on vous prévient à la dernière minute. Parce que cela fait longtemps maintenant qu'on parle de cela. J'ai envoyé un message à Carlton et Jacqueline et seule Jacqueline m'a répondu. Donc étant donné que cela fait si longtemps qu'on en parle, je pense qu'il faut commencer dès maintenant à parler et à travailler. On a trois jours pour en parler donc on doit faire le nécessaire pour que cela se passe.

Le groupe de travail sur la gouvernance va décider de la manière dont nous allons organiser les élections. On ne va pas finaliser les discussions sur les thématiques jeudi. Peut-être que nous allons devoir organiser un autre appel pour parler de ce point mais en tout cas, c'est un départ pour la région parce qu'on va parler des élections, on va commencer à avancer et ensuite, on va pouvoir commencer à aborder des politiques et commencer à participer aux problématiques liées aux utilisateurs finaux. Et ensuite, on va pouvoir commencer à créer un pont pour une participation accrue au sein de l'ALAC.

J'aimerais vous rappeler à tous qu'on doit prendre en considération les mesures parce qu'elles ont été approuvées et elles sont maintenant

ouvertes. Je vais demander un suivi des mesures pour voir quel est le niveau de participation dans la région.

Cela étant dit, je pense que je n'ai plus rien à ajouter mais je dois maintenant encore prendre cinq minutes pour vous parler du fonds discrétionnaire et des dernières informations sur ce point. S'il n'y a pas de demande d'intervention, je vais donc passer à ce point suivant de l'ordre du jour.

Aucune main levée, donc je poursuis avec le point suivant, mise à jour sur le fonds discrétionnaire. Silvia, je vais vous demander de me dire quel est le montant à disposition de LACRALO au jour d'aujourd'hui.

SILVIA VIVANCO :

Merci Sergio. À ce jour, nous avons 1 300 \$ pour LACRALO qui sont à disposition de toutes les RALO. LACRALO a utilisé 2 700 \$ et il y a 1 300 \$ disponible pour LACRALO. Cela, c'est pour le financement d'activités d'engagement local. Et vous pouvez promouvoir et communiquer les informations sur les activités liées à ce que fait l'ICANN, donc pour élaborer des matériaux de promotion au niveau local.

Donc cela, c'est un fond disponible [inintelligible] et qui vaut jusqu'à la fin de l'exercice fiscal 2019. Et c'est très important que vous le sachiez parce qu'il faut prévoir l'utilisation de ces fonds à l'avance. Donc vous n'avez plus que quelques semaines pour solliciter ces fonds pour des événements organisés au cours du mois de juin. Donc je vous invite à utiliser ces fonds.

SERGIO SALINAS PORTO : OK, j'ai une idée. Nous avons parlé de cette idée avec Harold et l'idée est la suivante. Nous pouvons mettre à disposition des ressources pour toutes les régions. Donc les 1 300 \$ pourraient être divisés en quatre de manière à ce que les régions puissent utiliser ces fonds qui sont disponibles.

Je n'avais pas les choses bien au clair dans mon esprit, donc je demanderais au personnel de m'aider. Je vous passerai également la parole mais avant, j'aimerais que le personnel m'aide. Je ne vois personne en fait qui lève la main. Je ne sais pas si cela fonctionne. Est-ce que vous pouvez m'aider ? Parce que je ne vois pas de main levée dans Zoom.

Nous allons donc diviser ceci de manière égale entre les quatre régions, si j'ai bien compris. Et il faudra donner la priorité aux régions qui envoient certaines choses. Aidez-moi, j'aimerais savoir comment on va prendre cette décision. Ce n'est pas beaucoup d'argent, certes, mais peut-être qu'on pourrait utiliser cet argent pour constituer des brochures, pour payer des billets. Je ne sais pas si cela suffira. Je sais qu'il y a des gens qui lèvent la main, peut-être Antonio, Vanda. Vanda et ensuite Antonio et enfin, il y aura Alberto Soto. Allez-y.

VANDA SCARTEZINI : Sergio, je voulais simplement confirmer que je suis d'accord avec votre proposition. Nous pouvons donc continuer sur les règles. Nous en parlons depuis deux ans pratiquement maintenant, donc nous devons en terminer avec cette question.

Deuxièmement, je crois qu'Antonio veut prendre la parole, donc je voudrais lui passer la parole.

SERGIO SALINAS PORTO : Bon, donc la question d'Antonio a déjà eu une réponse me semble-t-il. Alberto veut peut-être prendre la parole ? Alberto, vous avez la parole.

ALBERTO SOTO : Oui, merci. Je suis d'accord par rapport à l'utilisation des fonds.

J'avais levé la main tout à l'heure parce que j'ai des problèmes de connexion internet et je ne vois pas bien la conversation. Je pense que c'est un problème de connexion internet de mon côté.

En ce qui concerne les élections, je crois qu'il faut éviter tout retard dans la discussion. Nous avons dit que le groupe de travail sur la gouvernance devait avancer des propositions mais LACRALO doit approuver ces propositions. Donc il faut quand même prendre en compte les délais, sinon, il y aura des problèmes avec les personnes qui se déplacent et qui donc prennent toujours les postes. Merci.

SERGIO SALINAS PORTO : Merci Alberto. Votre commentaire a été mentionné et donc effectivement, il faut le prendre en compte, c'est vrai. Mais d'un autre côté, je m'excuse, je ne lisais pas le chat, je ne voyais pas votre commentaire sur le chat en fait, donc désolé.

Je ne sais pas s'il y a d'autres questions ? Est-ce qu'il y a d'autres mains levées ? Bon, alors nous passons au point suivant. J'ai déjà répondu à

Antonio puisque je lui ai tapé un message dans le chat. Donc nous passons au point suivant.

Le groupe sur la gouvernance, nous allons résoudre le problème aussi rapidement que possible. Nous devons travailler sur le règlement parce que si on ne termine pas ceci, et bien nous ne pouvons plus avancer. Alors s'il n'y a pas d'autres questions, il est maintenant 25 minutes après l'heure, donc on peut clore la réunion. Mais je sais qu'il y a une évaluation du webinaire donc je pense que le personnel va l'afficher.

SILVIA VIVANCO :

Merci Sergio. S'il vous plaît, nous vous demandons encore cinq minutes pour répondre aux questions du webinaire. Il s'agit donc d'un questionnaire. Le voici. Claudia, vous avez la parole. Nous allons donc répondre aux questions.

CLAUDIA RUIZ :

Alors première question. Qu'avez-vous pensé de l'horaire choisi pour le webinaire ? Est-ce que c'était trop tôt ? Est-ce que cela correspondait bien ? Ou est-ce que c'était trop tard ? Répondez s'il vous plaît à la question. Merci.

SERGIO SALINAS PORTO :

En fait, je ne sais pas comment répondre à la question.

CLAUDIA RUIZ : Vous ne pouvez pas sélectionner les options ? Allez-y maintenant. Je pense que maintenant, ça va mieux, vous pouvez sélectionner une option.

Deuxième question. Que pensez-vous de la technologie utilisée pour le webinaire ? Alors j'espère que vous pouvez répondre à la question.

Troisième question, est-ce que les intervenants maîtrisaient le sujet ?

VANDA SCARTEZINI : C'est compliqué de répondre à la troisième question. Je ne sais pas ce qui s'est passé.

CLAUDIA RUIZ : Nous en sommes à la troisième question. Nous allons passer à la quatrième question.

Est-ce que vous êtes satisfaits du webinaire ?

VANDA SCARTEZINI : S'il vous plaît, il vous suffit de faire défiler l'écran. Sinon, cela ne marche pas. J'ai répondu à la question numéro deux mais je ne vois pas la question numéro trois ni la question numéro quatre.

CLAUDIA RUIZ : Est-ce que vous voyez la question numéro trois à l'écran ?

VANDA SCARTEZINI : Non, je ne la vois pas.

SERGIO SALINAS PORTO : Vous devriez avoir une barre qui vous permet de défiler à droite.

CLAUDIA RUIZ : Je vois même qu'il y a des gens qui ont répondu à la cinquième question. Vanda, je ne sais pas si vous voyez la barre qui vous permet de faire défiler ?

VANDA SCARTEZINI : Non, je ne la vois pas.

SERGIO SALINAS PORTO : Est-ce que vous utilisez un PC ? Est-ce que vous avez une fenêtre séparée ? Peut-être que vous pourriez élargir votre fenêtre, cela permettrait peut-être à la barre d'apparaître.

CLAUDIA RUIZ : Merci beaucoup. Il reste encore une question mais je vais l'afficher dans le chat parce que vous avez besoin de nous envoyer des suggestions et ce n'est pas quelque chose qui peut être fait dans Zoom. Donc dernière question. Quelles sont les thématiques que vous aimeriez que nous présentions par la suite pour les webinaires à venir ?

SILVIA VIVANCO : Donc donnez-nous les thèmes qui vous intéressent pour les webinaires futurs. Merci.

SERGIO SALINAS PORTO : Bon, je pense que tout le monde a terminé. Donc voilà.

Nous vous remercions tous. Je vous souhaite une excellente soirée. Je crois que nous pouvons maintenant clore la séance. Merci à tous et au revoir.

CLAUDIA RUIZ : Merci à tous. Bonsoir, au revoir. Merci aux interprètes, merci à tous.

[FIN DE LA TRANSCRIPTION]